L'AIDE AUX PROJETS LOISIRS/FORMATION 13/25 ANS

L'aide au projet est une aide financière de 200€ à 400€ maximum (dans la limite des 2/3) accordée par la commune de Massy aux jeunes (individuel ou groupes de jeunes maximum 5) en contrepartie d'un geste utile à un quartier, à la ville ou ses habitants.
Cette aide est accordée pour tout type de projets « loisirs, sports, culture ou formation / scolarité » à l'exception de l'achat de biens matériels (ordinateur, console, livres, calculatrice, vêtements…). Cette aide ne peut pas être accordée pour financer un dispositif déjà mis en place par la ville (ex. : séjour de vacances de la commune, stage BAFA organisé par le PIJ…).
Le geste comprend l'action sur le terrain et les rendez-vous de préparation, le montage du projet et sa rédaction présentés en **commission d'attribution** qui décide de l'attribution ou non de l'aide financière et de son montant. Elle est composé des élu-e-s du secteur, et de partenaires.
DOSSIER A RETIRER SUR PLACE soumis à des justificatifs de dépenses.

COORDONNÉES

pij@mairie-massy.fr
01 60 13 50 04/07
Adresse postale : 1 av. du Gal de Gaulle
BP 20101 91305 Massy

ATTENTION, en raison de travaux de rénovation, l'Espace Jeunesse est délocalisé en Mairie au 3ème étage de la Mairie.

L'AIDE AUX PROJETS SOLIDAIRES 18/25 ANS

L'aide au projet solidaire est une aide financière à hauteur de 80 % du coût du projet avec un plafond de 1500 € maximum accordée par la commune de Massy
Le projet montrera les bénéfices sur place pour la population: matériel, humain, intellectuel, santé, amélioration de l'habitat… Il doit comprendre : les motivations personnelles, la nature du projet, le thème et le budget ainsi que la médiatisation si nécessaire. Le projet ne doit pas s'inscrire dans le cadre des études et/ou la validation d'un diplôme Le projet peut-être en lien avec un secteur d'études, en complément d'un cursus. Le jeune ou le groupe de jeunes ne peut être missionné par une association/organisation. Le projet n'est **pas à destination d'organisations/ associations existantes** mais celles-ci peuvent être un soutien financier et/ou logistique.
Projet présenté en commission composée d'élu-e-s et d'experts.
RDV de préparation obligatoire.

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI : fermé au public
MARDI, JEUDI ET VENDREDI : de 14h à 18h.
MERCREDI : de 10h à 12h à et de 14h à 18h

Possibilité de prendre un rdv sur la site internet de la ville : www.ville-massy.fr rubrique «mes démarches ou prendre un rdv»

@generationmassy

Label Information Jeunesse

MASSY | Espace JEUNESSE

2020/2021

13/25 ans

Direction Vie de Quartier, Jeunesse et Insertion

Espace Jeunesse/PIJ
01 60 13 50 04/07
pij@mairie-massy.fr

MASSY Ma Ville Avance
www.ville-massy.fr

AIDE AUX PROJETS

Un coup de pouce financier pour réaliser un projet personnel, professionnel ou solidaire